R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Saint-Denis, le 28 JUIN 2005

REGION REUNION
CONSEIL REGIONAL

HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE
Avenue René-Cassin
Moufia - B.P. 7190
97719 ST-DENIS MESSAG CEDEX 9
Tél. 0262 48.70.00
Télécopie 0262 48.70.71
Site internet : www.regionreunion.com

T.C.O.
Courrier Arrivée
29 JUIN 2005
Réf. : 7178

**Monsieur le Président**
**Territoire de la Cote Ouest**

**1, rue Eliard LAUDE**
**B.P. 49**
**97 822 Le Port Cedex**

*Dossier suivi par M. Serge.HOAREAU*
☎ : 0262 48 70 34
📠 : 0262 48 72 40
Votre n° d'identification : 51 256
A rappeler dans chacune de vos correspondances
N/REF. : N°2005 16631 /DEAT3/SH/

**OBJET : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Ouest**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser votre Projet d'Aménagement et de Développement durable dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest.

Au préalable, je souhaite vous rappeler que même s'il a été décidé de la mise en révision complète du SAR de 1995, ce dernier continue à encadrer les autres documents de planification tels que les SCOT et les PLU jusqu'à l'approbation du nouveau document stratégique de planification.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration de votre SCOT, je vous invite à veiller à sa compatibilité avec le SAR en vigueur.

Concernant votre PADD, il appelle les remarques suivantes de ma part :

**1/ Sur le plan démographique,** il est annoncé 51 000 habitants supplémentaires d'ici à 2020 ce qui suppose un besoin de 40 000 logements. Ces prévisions sont conformes aux projections de l'INSEE. Le PADD n'apporte aucune précision quant à la répartition de ces logements entre le cœur d'agglomération et le reste du territoire. Le PLH devra compléter cette information et en particulier préciser la densification proposée en accompagnement du TRAM TRAIN et des TCSP locaux.

**2/ S'agissant du volet économique,** l'activité liée au tourisme sur le TCO mériterait que l'on y accorde un intérêt particulier notamment en mettant l'accent sur :

- le développement de l'offre touristique tant en matière de lits supplémentaires qu'en matière d'aménagement de zones pour satisfaire la clientèle locale et touristique
- le développement des activités de loisirs ( randonnée, VTT, centre équestre) et de pleine nature